

# SAS 2LP IDENTITY

SAS au capital de 50 100,00 euros  
Siège social : 15 route de Rebigue 31320 PECHABOU  
RCS n°813709425- RCS TOULOUSE

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Le 20 juin 2023, les actionnaires de la société SAS 2LP IDENTITY se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 15 route de Rebigue 31320 PECHABOU à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame LAFFONT LAURENCE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Soit au total actionnaire(s) présent(s), totalisant Actions sur les 150 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MME LAFFONT LAURENCE comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

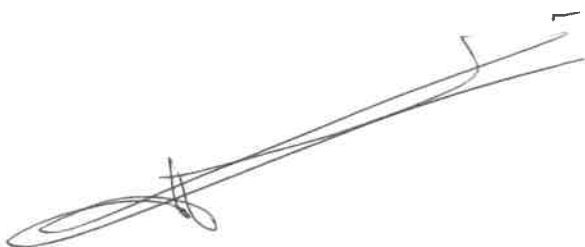
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 mars 2024.
- Affectation du résultat.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.
- Capitaux propres reconstitués.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.



L.L

Ph  


Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 mars 2024**

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 102 860,58 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Résolution N° 2 - Affectation du résultat**

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 102 860,58 Euros, du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 188 774,39 Euros, d'un prélèvement sur les autres réserves pour un montant de 95 982,84 Euros, formant un résultat affectable de 10 069,03 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

Le résultat affectable est en report à nouveau débiteur pour 10 069,03 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des 3 précédents exercices.

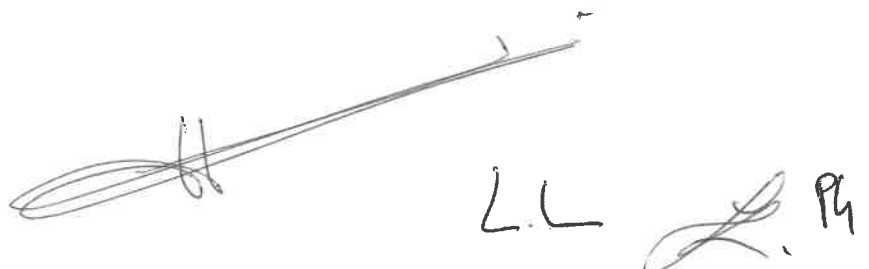
**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Résolution N° 3 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture**

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 1 956,55 Euros, pour M. GUAY PHILIPPE.  
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde Créditeur de 1 138,00 Euros, pour Madame LAFFONT LAETITIA.

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large, stylized signature. To its right, the initials 'L.L.' are written. Further right, there is another signature, and on the far right, the initials 'P.H.' are visible.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde Crédeur de 3 335,66 Euros, pour Madame LAFFONT LAURENCE.  
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Résolution N° 4 - Capitaux propres**

En raison de l'affectation du résultat, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social. Par conséquent, afin que soit supprimé la mention portée sur le Kbis de la société, il convient de faire procéder à la régularisation de sa situation par une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à PECHABOU,  
Le 20/06/2023.

**Signatures des actionnaires :**

Three handwritten signatures in black ink. The first signature is a long, sweeping horizontal stroke. The second signature is a cursive word that appears to be 'quay'. The third signature is a more complex, multi-stroke cursive signature.

L.L. L. PH